

**Objet : Tarif de l'ouvrage «La symétrie des rêves » au Muséum d'Histoire Naturelle**

Réf : 7.10.3

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que le Muséum d'Histoire Naturelle souhaite mettre en vente l'ouvrage « La symétrie des rêves » de Fabrice Azzolin, illustré par Alexandre Meyrat Le Coz et Jérôme Adeline au prix de 15 € l'unité,

### Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente d'un ouvrage «La symétrie des rêves» de Fabrice Azzolin, illustré par Alexandre Meyrat Le Coz et Jérôme Adeline au prix de 15 € l'unité.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**03 SEP. 2024**

Fait à Nantes, le **26 AVR. 2024**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué  
Fabrice ROUSSEL

